



Alors que les travaux de la traversée du bourg ont commencé le 5 avril, les Illadais méritent une information précise et réelle sur le contenu d'un dossier important à cause de son coût global (1 455 000 €TTC soit 954 millions de centimes de francs!), de son ampleur et de sa durée (les travaux s'achèveront si tout va bien en décembre et modifient déjà notre vie quotidienne).Pourtant cela n'a pas été facile de le consulter en mairie. En effet, lorsque les commerçants ont été reçus à leur demande le 31 mars - une semaine seulement avant le début des travaux! - par M. le maire, les plans et les documents d'accompagnement n'étaient toujours pas visibles ... C'est étonnant car nous savons que les entreprises ont pu les étudier officiellement dès les premiers appels d'offre du mois de novembre 2003! Alors, pour que le droit à l'information soit enfin respecté, notre association a adressé un courrier recommandé à notre maire lui demandant d'appliquer la loi. Il a enfin cédé le 21 avril!

Le dossier désormais consultable par tous paraît incomplet. Certes nous pouvons y lire deux plans et le détail de la participation financière de la commune sur cinq feuillets qui s'élève à 778 000 €(510 millions de centimes de francs) et non 710 263 €comme indiqué dans le budget investissement 2003. Mais, le détail de la participation financière du conseil général (677 000 € soit 444 millions de centimes de francs) et la nouvelle signalisation routière sont absents. La traversée du bourg hors bande roulante s'élève à 890 074 €et dépasse donc les 818 000 €du budget investissement 2003. C'est la conséquence d'un imprévu: il faut changer une partie de la canalisation d'eau potable. En fait, le montant total réel des travaux sera (avant d'autres imprévus) de 1 526 974 €TTC soit plus d'un milliard de centimes de francs!

Que savions-nous avant de consulter le dossier?

La municipalité nous avait donné quelques informations. Dans *Illats info 1/03*, elle nous parlait d'un chantier de 780 mètres de long, des eaux pluviales qui seraient canalisées sous la chaussée et iraient se déverser dans le ruisseau L'Escoure, de la largeur des trottoirs et de l'emplacement des îlots d'entrées de bourg. Nous avons même reçu un *Flash info* spécial relatant vaguement le «phasage» des eaux pluviales avec un superbe plan des déviations pour les poids lourds et les autos. C'est un peu court par rapport à l'importance des travaux.

Phase 1: les travaux ont débuté par l'entrée nord.

Les caniveaux et les trottoirs ont été démolis. Un réseau est enfoui sous les trottoirs et captera les eaux pluviales qui se déverseront dans L'Escoure. L'ouvrage d'écoulement de la fontaine étant refait. Ces opérations se dérouleront pour chaque étape des travaux. Une déviation par phase de travaux est prévue et une circulation par feux alternés a été étudiée par la DDE pour éviter de voir s'effondrer les recettes des commerçants. Le montant prévisionnel est de 243 604 €HT pour l'écoulement des eaux pluviales: canalisations et regards de visites.

Phases 2 et 3: la récupération des eaux pluviales du haut du bourg.

Elle se fera par des canalisations souterraines qui se déverseront dans un bassin de rétention. Ce dernier sera construit entre le quartier Le Rude et la route de Barsac . Il pourra recevoir des volumes d'eau d'un gros orage décennal. Le bassin, les berges et le déversoir devraient avoir une superficie de 2000 m² pour un prix d'environ 32 000 €HT. Son contenu se déversera aussi dans L'Escoure.

La partie de la canalisation d'eau potable.

Elle sera changée pendant les «phasages» 2 et 3 ce qui évitera d'ouvrir une autre tranchée pour passer la tuyauterie. Coût de l'opération: 71 974 €TTC mais pour quelle longueur?

Les caniveaux.

Ils vont être réalisés avec des bordures en béton permettant de «recalibrer» la chaussée à 6 mètres voire 7 mètres de largeur dans certains virages. Quant au virage de l'église, le «recalibrage» se fera côté monument aux morts. Certaines bordures sont prévues en pierres reconstituées (escalier de l'ancien poids public entre la place de l'église et la route). Le coût prévu des caniveaux, des bordures en pierre et des pavés, s'élève à 114 371 €HT pour une longueur de 1450 mètres.



Les trottoirs.

Ils seront quant à eux réalisés en béton ocre recouvert de galets et seront prolongés jusqu'au cimetière côté nord et jusqu'à l'îlot côté Landiras. La place devant les ateliers municipaux sera revue et des trottoirs sont prévus. L'ancien poids public sera transformé en parking avec un espace vert. L'intersection de la voie communale arrivant de la salle de sports sera, elle aussi revue. Le coût total des trottoirs avec préparation de la couche de roulement est de 169 598 €HT.

Le muret longeant la place de l'église.

Il sera raccourci. Il était prévu de restaurer la grille qui le surplombe mais finalement elle sera changée. La modification du coût total de ces travaux (évalués à 9168,90 €HT) est certaine.

L'aménagement de la chaussée.

Elle doit être selon les travaux préparatoires, démolie sur 1680 mètres et sera remplacée par un tapis d'enrobés à chaud financé par le conseil général. Deux passages surélevés dans le style de l'école de Podensac côté foirail, seront placés au niveau de la mairie et entre la fontaine et St Roch. Le coût de la démolition de la chaussée est estimé à 6 652 €HT. 10 passages piétons devraient être aménagés.

Trois îlots d'entrées.

Il y en aura un premier îlot route de Budos au niveau de la maison de retraite où trottoirs et caniveaux devraient être aménagés. Le second sera route de Landiras au niveau de la propriété de M. Fonrouge où il faudra déplacer et reposer le portail puis reconstruire la clôture. De l'autre côté de la route, un mur de soutènement est prévu pour un coût de 28 505 €HT. Le troisième îlot sera placé avant le cimetière. Le panneau d'Illats sera avancé de 40 mètres et un trottoir devrait être aménagé du côté de la propriété de M. Labat jusqu'au quartier Mouyon. Le coût de ces îlots ne figure pas sur les documents fournis par la mairie!

Les espaces verts.

Ils seront créés au quartier Mouyon à l'entrée nord du bourg, à la fontaine, le long du muret de l'église et à l'intersection des routes de Budos et de Landiras au niveau de la croix. Coût de l'opération prévu: 23 850 €HT

L'implantation de la signalisation routière.

Elle devrait être financée par un budget complémentaire au montant des travaux prévus. La signalisation serait totalement remplacée. Ce budget reste pour nous inconnu.

Suite à tous ces travaux, il ne sera plus possible d'ouvrir des tranchées pendant cinq ans. Pour leur financement, la commune aura recours à un emprunt sur vingt ans (conseil municipal du 15 avril). La circulation des poids lourds sera à nouveau autorisée dès la fin des travaux prévue pour décembre 2004.

Jean Claude Lafiteau

Le 1^{er} budget de la communauté de communes âprement débattu

Le 15 avril 2004 se tenait à Illats une réunion de la toute nouvelle communauté de communes du canton de Podensac qui remplace le SIVOM. L'ordre du jour comprenant le vote du budget et 16 autres points. Les délégués de notre commune les ont tous votés sans discussion. Quatre points nous semblent très importants.

1 Les indemnités des élus : un compromis a été trouvé après discussion. Tous les vices – présidents percevront 25% de leurs indemnités sauf le vice – président délégué qui bénéficiera de 25% de l'indemnité de président et de 25% de celle de vice – président.

2 La redevance ordure ménagère : une forte augmentation. Le président avait déjà annoncé la couleur en préambule à l'ordre du jour. Contrairement à ce qui avait été voté par le SIVOM, elle va augmenter en 2004 de 18,9%. Une note explicative sera envoyée aux usagers avec la redevance. Cette forte augmentation concernera la renégociation du contrat avec Astria à Bègles, la déchetterie de Virelade qui ne doit plus accueillir les déchets ménagers et le nouvel appel d'offre sur le ramassage des déchets ménagers qui doit avoir lieu en juin 2004. En attendant de connaître le nouveau gestionnaire, le président donne un lissage de cette forte augmentation sur cinq ans : + 18,9% en 2004, +9,8% en 2005, +8,9% en 2006, +8,2% en 2007 et +7,6% en 2008. Cela représente pour 2004 par foyer : en 2004 en 2003

1 personne : 59,91 euros HT ; 50, 39 euros HT

2 personnes : 119, 17 euros HT ; 100, 23 euros HT

3 personnes : 143, 10 euros HT ; 120, 35 euros HT

4 personnes : 154, 07 euros HT ; 129, 58 euros HT

5 personnes et plus : 179, 75 euros HT ; 151, 18 euros HT

Les gros utilisateurs devront payer 0, 89 euros HT au lieu de 0, 75 euros le litre. Lors du vote de cette délibération, 24 élus de Cérons, Barsac, Landiras et Podensac ont voté contre et 6 autres se sont abstenus.

3 Les taxes locales d'impositions

Le président fait savoir que le produit fiscal attendu s'élèverait à 1 470 995 euros. Par conséquent, il propose les taux suivants avant de proposer de passer au vote : Taxe d'habitation : 3, 18% (2, 90% après économies) ; foncier bâti : 5, 39% (4, 91% après économies) ; foncier non bâti : 16, 39% (14, 93% après économies) et taxe professionnelle : 4, 17% (3,80% après économies). A ce moment, le maire de Cérons prend la parole : la réduction des indemnités des élus modifie le budget donc le conseil communautaire ne peut pas fixer les taux d'impositions car une circulaire préfectorale précise qu'ils doivent être établis par les services fiscaux. A l'étonnement général mais sûr de lui, il obtient du président le retrait de la délibération (ces taux ne sont pas définitifs).

4 Le vote du budget principal : des économies obtenues

Le président donne lecture des dépenses et des recettes du budget qui s'équilibrera à 2 291 715 euros. Un élu de Landiras s'étonne des prévisions dans le domaine de la voirie qui se montent à 420 000 euros bien au-delà des 119 000 euros initialement proposés par la commission concernée (la signalisation devait représenter 8000 euros, elle passe à 40 000 euros), le budget est surévalué. Le président évoque les transferts de charges qui ne seront plus supportés par les budgets communaux. Le maire de Podensac insiste : le budget de fonctionnement augmente de + 38% par rapport aux prévisions et demande des explications. Le président lui répond qu'il aurait fallu augmenter le budget du SIVOM les années précédentes. Des élus demandent un vote à bulletin secret, il faut une pause pour préparer le matériel. Pendant ce temps, le président, le secrétaire général et le percepteur revoient les dépenses. Le président propose le marché suivant : il passe à l'emprunt les indemnités des élus, les dépenses diverses et de voirie à condition que le vote se déroule à mains levées. Après des tergiversations, il obtiendra gain de cause et 21 élus s'abstiendront. Ces nouvelles économies arrachées à coup d'interruptions de séance, vont réévaluer à la baisse les taux d'impositions.

Jean Claude Lafiteau

Cette année, notre conseil municipal a fait le choix de baisser ses taux d'imposition (voir *Flash info mairie* distribué le 21 avril) afin que, affirme-t-il, le contribuable Illadais ne supporte pas « les transferts de compétences, de certaines charges communales (voirie communale, entretien de l'éclairage public...) qui ne seront plus supportées par le budget communal » mais par celui de la communauté de communes. Or, ce que la municipalité ne nous dit pas c'est que cette baisse des taux sera largement compensée par la mise en place de la taxe additionnelle pour financer la nouvelle communauté de commune. Par conséquent, il y aura une augmentation importante des impôts locaux et cette mesure qu'elle vient de prendre a pour objectif, en réalité, de l'atténuer.

Trouver des coupables

Dans un même registre d'hypocrisie, nos élus font reposer l'augmentation des impôts locaux sur le Département et la Région qui appliquent leurs propres taux d'imposition. M. le maire se vantant même de s'être opposé à la dernière augmentation d'un point de la fiscalité votée par le conseil général de la Gironde (conseil municipal du 16 avril 2004). Mais, il se garde bien d'en expliquer sérieusement la cause. En effet, l'Etat se décharge de plus en plus sur les collectivités locales de ses engagements sociaux et éducatifs – pour cause d'économies - sans leur verser en compensation des aides financières suffisantes. Le vote par les parlementaires d'un revenu minimum d'activités pris en charge par les conseils généraux et de la décentralisation régionale et départementale des personnels d'entretien de l'éducation nationale des lycées et collèges, conduira inévitablement à l'augmentation de la fiscalité locale.

Finalement, la fiscalité n'est pas neutre. La diminution des impôts sur le revenu - progressifs et justes - a entraîné en contrepartie la flambée des impôts locaux - beaucoup moins justes.

Gilles Baillet

Comment sont calculés nos impôts locaux ?

Tous les ans, notre commune vote le budget et les taux des quatre taxes (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti, taxe professionnelle). Or, chacun de ces taux est appliqué à des bases fiscales : un nombre de points attribué par l'Etat et les collectivités territoriales en fonction de la valeur des différents biens estimée par les répartiteurs . Ainsi, les taux peuvent rester fixes et les impôts augmenter si les bases sont réévaluées. Il faut rajouter les taux prélevés par le Département, la Région et la communauté de communes.

Déviations oblige, nous sommes de plus en plus nombreux à passer chaque jour devant la future maison des associations et à constater avec plaisir que les travaux avancent à grands pas, on commence même à avoir une petite idée de l'allure générale du bâtiment.

Les Bleuets d'Illats doivent trépigner d'impatience. Ils vont enfin avoir, à l'image d'un autre sport collectif de la commune, le « club house » qu'ils espèrent depuis si longtemps.

Le reste de l'immeuble sera occupé par des salles de réunions qui (si l'on s'en réfère au nom du bâtiment) devraient être à disposition des diverses associations de la commune. Souhaitons qu'ainsi elles se rencontreront plus facilement et qu'il y aura un peu plus de convivialité entre les différents groupes.

Rappelons tout de même que cette réalisation aura coûté à la commune un peu plus de 1,5 millions de francs si l'on rajoute aux 1 396 224 F 15 de travaux prévus les 240 000 F du prix d'achat de l'immeuble utilisé et les 13 775F de frais de notaire. Finalement, les 551 003 F 88 sortis de l'enveloppe parlementaire ne seront pas de trop pour alléger la facture.

Christine Croner